



European Performing Arts
Students' Association

[Association Européenne des étudiants en arts du spectacle \(EPASA\)](#)

À PROPOS DE NOUS :.....	2
Nos convictions	2
Notre vision	2
Notre engagement en tant qu'EPASA :	3
Buts et objectifs :	3
ACTIVITES :	3
ADHESION.....	4
Membres à part entière	4
Membres associés	4
Partenaires externes	5

À PROPOS DE NOUS :

Association européenne des étudiants en arts du spectacle (EPASA)

Nos convictions

Nous pensons que, pour réussir, une institution des arts du spectacle doit encourager un partenariat sain entre son administration, son personnel et ses étudiants. Une institution qui fournit une plateforme inclusive et accessible permettant aux étudiants de s'exprimer ne crée pas seulement des artistes passionnés et avancés, mais aussi des membres consciencieux et précieux de la société.

Nous pensons également que les étudiants sont dotés d'une pureté de pensée qui leur permet d'être les meilleurs défenseurs des valeurs humanistes au sein de l'éducation musicale et artistique. Par conséquent, un système de représentation des étudiants (Student Representation System) bien soutenu a la liberté de défendre une éducation artistique et musicale sans être limité par un quelconque contrôle politique et financier.

Nous croyons fermement que dans toute institution, région ou pays, au-delà des circonstances spécifiques défavorables (financières, politiques, structurelles), un SRS efficace peut être mis en place sans trop d'efforts financiers ou infrastructurels. Il s'agit principalement de changer l'état d'esprit de l'institution dans son ensemble, de prendre des mesures et de s'assurer que certaines exigences minimales sont remplies afin de fournir une plate-forme pour que la voix de l'étudiant soit entendue.

Notre vision

Toutes les institutions HME en Europe devraient avoir un SRS qui fonctionne bien. Notre institution idéale :

- S'engage à travailler étroitement et efficacement avec les représentants des étudiants par le biais d'une relation professionnelle et mutuellement respectueuse, en veillant à ce qu'une excellente expérience étudiante soit une priorité pour tous les étudiants de l'établissement.
- Respecte et comprend le rôle et la valeur que le SRS apporte à la vie de l'établissement, et travaille en étroite collaboration avec le SRS pour assurer la clarté et la compréhension mutuelle de leurs rôles respectifs.
- S'assure que les étudiants sont impliqués dans toutes les décisions de l'institution (étudiants représentés dans tous les départements académiques, y compris les conseils et autres forums académiques) et que les canaux de communication sont efficaces et clairs.
- S'engage en faveur de l'égalité et de la diversité et du traitement équitable de tous les étudiants.

Notre engagement en tant qu'EPASA :

Défendre et soutenir notre vision et nos convictions au sein des institutions européennes de l'HME en :

- Soutenant les membres : en écoutant et en aidant les étudiants et les institutions désireux de faire des changements pour faire face à leur situation concernant la représentation des étudiants et en trouvant la meilleure solution possible à leurs problèmes.
- Créer un centre d'information : favoriser l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'idées à un niveau international. Promouvoir ce manuel et l'avancement de la représentation des étudiants dans les institutions HME parmi les membres.
- Connecter et mettre en réseau : mettre en relation les étudiants et les SRS à l'échelle internationale, et créer des liens et des relations entre des personnes vivant dans des contextes différents et connaissant des réalités différentes.

Buts et objectifs :

L'Association a les objectifs suivants :

- Promouvoir les intérêts sociaux, économiques, politiques et culturels des étudiants en arts du spectacle ;
- Promouvoir des opportunités équitables pour tous les étudiants en arts du spectacle, indépendamment de leurs convictions politiques, de leur religion, de leur origine ethnique ou culturelle, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur statut social ou de tout autre handicap ;
- Promouvoir des chances équitables d'accès à l'enseignement supérieur des arts du spectacle pour tous ;
- Promouvoir, établir et développer la coopération européenne et mondiale, la compréhension mutuelle, la responsabilité sociale, l'échange d'informations et les contacts personnels avec les étudiants et les jeunes artistes du spectacle, afin de les préparer à la vie professionnelle dans un environnement moderne et international ;
- Fournir assistance et soutien aux syndicats d'étudiants en arts du spectacle, aux groupes et aux individus en Europe dans leur travail ; Protéger et défendre les intérêts des étudiants en arts du spectacle ;
- Offrir aux étudiants en arts du spectacle et aux jeunes musiciens la possibilité de découvrir d'autres cultures et spécialités dans un esprit de dialogue critique et de coopération artistique ;
- Maintenir des activités de plaidoyer et de lobbying pour influencer l'élaboration des politiques dans les secteurs de l'enseignement supérieur et des arts du spectacle.

ACTIVITES :

Afin de réaliser ses objectifs, l'Association :

- Collecter, résumer et distribuer des informations entre les membres et les membres associés ;
- Organiser des séminaires, des réunions et des formations ;
- Développer des politiques et faire du lobbying ;
- Promouvoir ses propres politiques et principes auprès des autres parties prenantes de l'enseignement supérieur des arts du spectacle, tant au niveau européen que national.
- Mener des campagnes.

ADHESION

La participation à l'Association peut être obtenue en tant que :

- Membre à part entière ;
- Membre associé ;
- Partenaire externe.

[Inscrivez-vous et devenez membre ici](#)

Membres à part entière

Les membres à part entière de l'Association sont des Unions Locales d'Etudiants :

- qui représentent les étudiants en arts du spectacle de tout établissement d'enseignement supérieur sur le continent européen ;
- qui sont formellement établies ;
- qui sont gérées et dirigées par des étudiants sur une base démocratique ; et
- qui sont ouvertes à tous les étudiants, indépendamment de leurs convictions politiques, de leur religion, de leur origine ethnique ou culturelle, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur statut social ou de tout autre handicap.

Les membres à part entière de l'Association ont le droit de :

- de voter et de prendre la parole lors des réunions ;
- de participer aux activités de l'Association
- de présenter des motions ; et
- de proposer des candidats au Conseil d'administration.

Membres associés

Les membres associés de l'Association sont :

- les unions locales d'étudiants non formellement établies
- les organisations représentant les étudiants en arts du spectacle de plus d'un établissement d'enseignement supérieur sur le continent européen ;
- les organisations représentant des étudiants en arts du spectacle d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur hors du continent européen ;
- les étudiants des arts du spectacle d'un établissement d'enseignement supérieur qui n'a pas de syndicat étudiant local ; et
- les anciens élèves des arts du spectacle, c'est-à-dire les anciens étudiants d'un établissement d'enseignement supérieur.

Les membres associés de l'Association ont le droit de :

- d'assister à toutes les réunions de l'Association, à l'exception des éventuels huis clos de la réunion ;
- de participer aux activités de l'Association, sauf indication contraire ; et
- de prendre la parole à toutes les réunions, à l'exception des éventuels huis clos de la réunion.

Partenaires externes

Les partenaires externes de l'Association sont toutes les organisations artistiques, éducatives ou culturelles qui poursuivent des objectifs similaires. Les partenariats externes peuvent être conclus par la signature d'un protocole d'accord entre l'Association et l'autre partie.